

Nyons, le 10 juillet 2026

A l'attention des
Conseillers communautaires titulaires

SECRETARIAT DES ASSEMBLEES

Dossier suivi par : Sandrine LAVALLEZ

Tél : 04 75 26 51 39 / 06 44 32 63 66

Courriel : s.lavallez@cc-bdp.fr

Objet : nouvelle convocation du Conseil communautaire

Madame la Conseillère communautaire,
Monsieur le Conseiller communautaire,

Le jeudi 2 juillet, nous avons convoqué le Conseil communautaire, qui s'est réuni le mercredi 8 juillet à 18h à Beauvoisin.

En début de séance, le quorum a été constaté avec 54 membres présents.

Au cours de la séance, 13 personnes ont quitté la réunion, ramenant le nombre de membres présents à 41, soit un effectif inférieur au quorum prévu à l'article 10, chapitre 3, du règlement intérieur de la collectivité.

Dans ces conditions, conformément aux articles L.2121-17 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire n'a pas pu valablement délibérer sur les affaires restant inscrites à l'ordre du jour.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir participer à une nouvelle séance, qui se tiendra sans condition de quorum :

Vendredi 17 juillet 2026 à 17h00
dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour, strictement identique à celui de la première convocation, à l'exception des délibérations qui ont déjà été approuvées lors de la séance du 8 juillet.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Sébastien BERNARD

